



Le budget 2023

Lors du Conseil communautaire du 4 avril 2023, **Monsieur le Président a présenté le budget prévisionnel 2023 des Terres du Lauragais**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	35 493 100.69€	35 493 100.69€
Section d'investissement	7 553 412.35€	7 553 412.35€
Total du budget	43 046 513.04€	43 046 513.04€

Vous pouvez télécharger ci-dessous :

- la Délibération N°DL2023_74 portant sur le budget primitif 2023 ;
- le budget primitif 2023, voté par nature.

LE BUDGET 2023 EN BREF



43.04 MILLIONS D'EUROS

C'EST LE MONTANT TOTAL VOTÉ EN 2023 POUR TOUTES LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE FONCTIONNEMENT

35.49 MILLIONS D'EUROS

24.39 MILLIONS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES
1.4 MILLIONS D'OPÉRATIONS D'ORDRES
6.4 MILLIONS D'ATTÉNUATION DE PRODUITS
3.3 MILLIONS DE RÉSERVES

L'INVESTISSEMENT

7.55 MILLIONS D'EUROS

3.72 MILLIONS DE PROJETS D'INVESTISSEMENT
1.04 MILLIONS DE SOLDE NÉGATIF REPORTÉ CUMULÉ
128 MILLIONS DE CAPITAL DETTE
146 MILLE D'OPÉRATIONS D'ORDRES

LES PRIORITÉS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

27%
PETITE ENFANCE



Multi-accueil, RPE (Relais Petite Enfance) et LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

25%
ENVIRONNEMENT



Gestion des déchets et transition énergétique

17%
ENFANCE JEUNESSE



ALSH mercredis et vacances, ALAE, chantier d'insertion, ALAC, MAJ mercredis, samedis et vacances

14%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



10%

VOIRIE, ESPACES VERTS, PATRIMOINE



Entretien voiries, espaces verts, chantier d'insertion

Bâtiments, Espaces Verts
1 850 000 €

4%

PROMOTION DU TERRITOIRE



Économie, culture, urbanisme

+ Budgets annexes : Budget Office de Tourisme (OT) qui s'élève à 700 000 €
+ 3 Zones d'Activités Économiques (ZAE) en cours : 1 038 036 €

3%

SERVICES À LA PERSONNE



Maison France services, Transport à la demande (TAD)

+ Budget annexe CIAS regroupe les activités de la MARPA et du portage de repas : 629 000 €

L'INVESTISSEMENT

C'EST BON POUR NOS ROUTES, POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POUR TOUTES LES COMMUNES !



ETUDE RÉHABILITATION CRÈCHE ET ATELIER TECHNIQUE



COLLECTE DES DÉCHETS



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES



RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE



POOL-ROUTIER

LES TAXES

COTISATIONS FONCIÈRES DES ENTREPRISES

36.71%

TAXE FONCIÈRE (BÂTI)

7.50%

TAXE FONCIÈRE (NON-BÂTI)

16.58%

TEOM (CENTRE ET SUD)

14.40%

TAXE D'HABITATION ADDITIONNELLE

12.45%



* [Cliquez ici pour télécharger le budget primitif 2023 "en bref".](#)